

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 42 (1962)
Heft: 4: L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui
Register: La vie économique en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en France

Population

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques a publié les premiers résultats généraux du recensement démographique du 7 mars 1962. La population totale de la France est évaluée à 46 530 000 habitants, ce qui représente un accroissement d'environ 8,2 % sur la population recensée en 1954 (42 900 000), augmentation plus forte que celle constatée depuis le début du siècle (en 1900 : 38 900 000).

Cet accroissement est réparti de manière très inégale. La région parisienne en absorbe, à elle seule, le tiers (1 million).

Parmi les régions de forte augmentation démographique (plus de 10 %), citons l'Est (spécialement la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et le Doubs), certains départements de la région Rhône-Alpes (Isère et Haute-Savoie) et dans le Sud les Basses-Pyrénées. Tous ces départements ont bénéficié d'une forte expansion industrielle depuis huit ans. On trouve également des accroissements de population importante dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et dans la Haute-Garonne. Là, l'expansion démographique ne paraît pas tant être due à l'industrialisation qu'à des phénomènes d'urbanisation (par exemple pour la Haute-Garonne : l'agglomération de Toulouse a augmenté de 21 %, tandis que l'ensemble du département ne croissait que de 12,6 %).

Les foyers de dépeuplement sont aussi inégalement répartis, le département le plus atteint étant la Creuse avec un taux de dépeuplement de 5,3 %, les autres départements touchés sont la Dordogne, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, l'Aude, l'Ariège, le Gers, la Manche, la Mayenne, les Côtes-du-Nord et la Haute-Saône.

Expansion industrielle

L'indice général, sans bâtiment, corrigé des variations saisonnières, a atteint en septembre 203 contre 200 en juillet, août et 199 en juin, soit 8,6 % de plus qu'en septembre 1961. La progression a été légèrement plus rapide pendant le troisième trimestre que pendant les deux autres trimestres de 1962. L'expansion française semble, ces derniers mois, avoir été la plus rapide de la CEE, dépassant même, depuis juin, celle de l'Italie, dont la production était fortement perturbée par des grèves.

Le développement de la consommation s'affirme : le chiffre d'affaires des grands magasins a progressé de 7 % en un an. L'accroissement des immatriculations de voitures s'accroît (près de 30 % en un an). La situation de la sidérurgie n'est pas modifiée, production et commandes d'acier ont retrouvé en octobre le niveau d'octobre 1961. D'après les statistiques de la construction électrique, on note pour l'ensemble de la profession un léger ralentissement de l'expansion. La production augmente plus que les commandes. La situation varie selon les secteurs avec une forte expansion du matériel électronique et, au contraire, un abaissement accentué des commandes de gros matériel.

Les prix

En octobre, l'indice des prix de gros est resté stable mais celui des prix de détail a continué à monter. On note pour les prix de gros une baisse de l'indice partiel des produits alimentaires et une hausse de celui des combustibles et de l'énergie. L'indice des produits industriels n'a pas varié mais à l'intérieur du groupe on note des mouvements en sens inverse : baisse sur les cuirs, notamment les peaux brutes (moins 11,5 %), sur les bois de papeterie, hausse sur les textiles (plus 0,4 %), le caoutchouc (plus 1,4 %) ; l'indice spécial des matières premières industrielles importées est en progression de 0,9 %. L'indice des prix de détail a augmenté de 0,4 %. Cette hausse est due pour la même part aux trois groupes de prix : prix alimentaires, prix manufacturés, services.

Les salaires

Les statistiques fiscales indiquent que pour les huit premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires des entreprises industrielles et commerciales a augmenté de 8 % sur la période correspondante de 1961. La masse salariale distribuée par les mêmes entreprises aurait augmenté dans le même temps de 11,8 % (l'an dernier 10,5 à 11 %).

A compter du 1^{er} novembre, le SMIG, à la suite d'une décision du Gouvernement a été fixé dans la région parisienne à 1,8 060 NF l'heure (augmentation de 4,5 %). Des augmentations de salaires ont été décidées d'autre part dans la Banque (4 % au 1^{er} octobre 1962 plus 1,5 % au 1^{er} janvier 1963), dans les Assurances (5,5 % au 1^{er} janvier 1963 et acompte en novembre et décembre), à la Sécurité Sociale (4 % au 1^{er} octobre 1962 plus 1,5 % au 1^{er} janvier 1963).

L'emploi

Les offres d'emploi non satisfaites sont passées de 55 600 au 1^{er} octobre à 79 000 au 1^{er} novembre (1^{er} novembre 1961 : 41 000). Quant aux demandes d'emploi, elles ont elles aussi augmenté, passant de 82 000 en juillet à 127 000 au 1^{er} septembre, 148 000 au 1^{er} octobre et 153 000 au 1^{er} novembre (100 000 au 1^{er} novembre 1961).

Dans ce total, on compte 66 000 demandes de rapatriés d'Algérie (1^{er} octobre : 63 000). Il faut tenir compte également de l'afflux d'Algériens (près de 40 000 en deux mois).

Commerce extérieur

En octobre la couverture des importations par les exportations a été assurée pour l'étranger à 106 % et pour la zone franc à 122 %. Les échanges extérieurs avec l'étranger ont augmenté de 20 % par rapport à octobre 1961. L'Allemagne est devenue le premier acheteur avec 4,6 milliards de nouveaux francs pendant les trois premiers trimestres, ce qui représente 17 % de l'ensemble des exportations. Au second rang vient la Belgique avec 2,2 milliards puis l'Algérie et l'Italie (2 milliards), les États-Unis 1,6 et la Suisse (1,5). Les exportations ont augmenté en moyenne d'environ 10 %, les ventes à l'Allemagne ont progressé de 17 %, à la Suisse de 15 % et aux États-Unis de 12 %, alors qu'elles restaient stables pour la Belgique et la Grande-Bretagne.

La vie économique en Suisse

Commerce extérieur

Pendant les dix premiers mois de 1962, les importations se sont élevées à 10 840,9 millions de francs (9 578,4 millions en 1961) et les exportations à 7 815 millions (7 143,1 millions en 1961).

Le solde passif de la balance commerciale atteignait donc à fin octobre 1962 3 025,9 millions, en regard de 2 435,3 pour la période correspondante de 1961.

On note tant pour les importations que pour les exportations que le trafic commercial de la Suisse avec la CEE s'est intensifié sensiblement en l'espace d'une année.

Budget de la Confédération

Le projet de budget de la Confédération pour 1963 prévoit un boni de 372 millions de francs (budget 1962 : 105 millions). Néanmoins, les dépenses sont supérieures de 433 millions de francs à celles du budget 1962. Il est frappant de constater que les subventions fédérales approchent du milliard, alors qu'elles n'étaient que de 768 millions dans le budget de l'année en cours. On escompte d'autre part un supplément de recettes de 270 millions, ce qui paraît modeste si l'on tient compte de l'augmentation considérable des recettes fiscales de cette année (542 millions de plus pour les 9 premiers mois).

De leur côté, les PTT prévoient dans leur budget pour 1963 un bénéfice net de 73,5 millions. La réforme des tarifs, qui augmente les taxes pour les colis et chèques postaux et diminue celles des téléphones, entrera en vigueur au début de 1963.

Enfin, les CFF présentent eux aussi un projet de budget relativement favorable pour 1963, avec un bénéfice net de 24,8 millions, qui permettra de servir un intérêt de 4 % au capital de dotation de 400 millions et d'attribuer 8 millions à la réserve légale. Les dépenses d'exploitation accusent une augmentation massive qui n'est pas compensée par l'accroissement des recettes.

Mesures d'auto-discipline pour freiner la conjoncture

Dans une récente circulaire, le Vorort de l'Union Suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales suisses affirment avec satisfaction que l'appel du 23 janvier 1962 a produit des effets bénéfiques au sein de nombreuses branches de l'économie, associations régionales et chambres de commerce. Il existe maintenant des déclarations de stabilisation des prix dans 29 branches ; 14 autres branches ou organisations ont pris des décisions ou émis des recommandations en matière de stabilisation des effectifs de la main-d'œuvre ou de restriction des investissements ; 9 associations ont adopté une réglementation de l'embauchage. De plus, le Conseil fédéral a pris le 18 mai 1962 la décision de ne plus créer, pour la durée d'une année, de nouveaux postes dans l'administration centrale. Quelques cantons ont pris des décisions identiques. Les associations précitées insistent en même temps sur l'urgente nécessité, non seulement de poursuivre cette action, mais de l'intensifier encore dans toute la mesure possible. Elles prient les associations d'étudier toutes les possibilités de stabiliser les prix et éventuellement de bloquer ceux-ci, à la condition que, de leur côté, les syndicats se déclarent d'accord de faire preuve de modération en matière de salaires et d'horaires de travail.

Négociations avec le Fonds Monétaire International

Des négociations ont eu lieu dans les derniers jours de novembre entre M. Per Jacobsson, directeur du Fonds Monétaire International et une délégation du Gouvernement suisse, présidée par l'ambassadeur Stopper. Elles ont porté sur la participation de la Suisse aux opérations « stand by » faites par la FMI et se sont terminées sur un résultat positif. Il est toutefois prévu que la Suisse ne participera pas à l'accord de Paris et qu'elle s'alignera sur les opérations de cet accord par des arrangements bilatéraux avec les pays auxquels est destinée une aide du FMI. C'est pour cette raison que l'aide que la Suisse apportera à ces pays sera directe et non indirecte par le truchement du FMI, ce qui a l'avantage, pour la Suisse, de pouvoir obtenir la réciprocité dans de tels arrangements.

Il est prévu que l'intervention de la Suisse sera fixée à 200 millions de dollars au maximum, soit environ 865 millions de francs.

Révision de l'AVS

Il y a seulement quatorze ans que l'AVS est entrée en vigueur et elle en est déjà au seuil de sa 6^e révision. En effet, deux initiatives ont abouti et devront être soumises d'abord aux Chambres et ensuite aux électeurs.

Des augmentations de rentes plus ou moins importantes sont demandées dans le but d'assurer à leurs bénéficiaires un minimum vital. Toutefois, si une augmentation des rentes AVS se justifie du fait de la dépréciation de la monnaie, il n'y a pas lieu de transformer la structure de l'institution de l'AVS en une caisse de pensions étatique, comme le voudraient certains.

Le Conseiller fédéral Tschudi, tout en étant favorable au principe d'une nouvelle révision, s'est opposé fermement à une telle évolution de l'AVS.

Intérêts bancaires suisses en Afrique

Un groupe de banques étrangères, parmi lesquelles une grande banque suisse, a décidé de créer prochainement de nouveaux instituts bancaires dans 4 nouveaux États africains, qui étaient administrés auparavant par la France.

Une « Société Générale de Banques » s'établira dans les pays suivants : Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo (Brazzaville) et Sénégal. Ces nouvelles banques remplaceront dans ces États les filiales de la « Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France », à Paris, qui conserve cependant une participation majoritaire de 51 % dans le capital actions des nouveaux instituts.